AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 15-11-76 030266

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Bulletin N° 70 Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région 5 Novembre 1976

LE DEPERISSEMENT BACTERIEN DU PECHER

(sur vergers et pépinières)

La reprise de l'extension des foyers de Dépérissement bactérien du pêcher dans certaines plantations de la vallée du Rhône fait peser une grave menace pour l'arboriculture fruitière de notre région. En effet, depuis deux ans on assiste à des mortalités parfois très importantes de pêchers : les jeunes arbres sont plus spécialement atteints.

L'agent responsable de ce dépérissement est la bactérie : PSEUDOMONAS MORS - PRUNORUM (PERSICAE).

Le dépérissement bactérien identifié pour la première fois dans notre région, en 1966, a été signalé ensuite dans plusieurs localités de l'arrondissement de Tournon, en Ardèche, puis dans de vastes territoires de ce département, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire et du Rhône, couvrant plus de soixante communes.

Il s'agit d'une affection très grave qui a justifié après sa découverte de mesures exceptionnelles d'éradication et de protection.

Les automnes 1971, 72 et 73, particulièrement secs ont ralenti la progression de cette maladie. Par contre, l'automne 1974 très humide, suivi d'un hiver relativement doux a favorisé une certaine reprise du dépérissement bactérien. L'automne 1975 très arrosé au moment de la chute des feuilles de pêchers a été également favorable aux attaques de cette bactérie.

EVOLUTION DE LA MALADIE -

La pénétration de la bactérie à l'intérieur des tissus de l'arbre s'effectue essentiellement par les plaies pétiolaires formées par la chute des feuilles et également par les petits rameaux désséchés que l'on trouve fréquemment dans le bas des arbres. L'infection peut ainsi se produire au niveau des fourches formées par le tronc à l'insertion des charpentes.

A l'automne, les tissus sont très réceptifs et toute plaie produite à ce moment peut être à l'origine d'une contamination.

L'apparition des symptômes est en relation avec la date des premiers froids ; plus des derniers sont précoces, plus les symptômes apparaissent précocement.

Une période froide, suivie d'un réchauffement brusque favorise un envahissement des tissus et l'extériorisation ultérieure des symptômes.

Depuis deux ans les jeunes vergers ont subi des attaques très importantes.

SYMPTOMES DU DEPERISSEMENT BACTERIEN -

En hiver - Ces symptômes se manifestent de fin janvier à février, une nécrose d'un noir diffus apparait autour des yeux et après incision le talon du bourgeon révèle des tissus d'aspect huileux. Certains jeunes sujets présentent des charpentières avec une écorce brun verdâtre.

Au printemps et en été - En mars lorsque la température oscille entre 5 et 10° avec une hygrométrie élevée on peut observer sur les écorces un écoulement de liquide brun.

Au départ de la végétation certains arbres meurent, d'autres se dessèchent après l'allongement des pousses.

P 250

- Sur feuilles, il se forme des ponctuations brunes ceinturées par un halo translucide et plus tard des criblures.

- Sur les fruits, il y a fréquemment des lésions et exsudations de gomme.

- Sur les troncs et les charpentières on observe l'apparition de chancres. La réaction des tissus sains provoque la formation de bourrelets cicatriciels. En fin de compte, la maladie évolue vers la mortalité. Plusieurs milliers d'arbres ont ainsi été détruits de cette façon.

MESURES PROPHYLACTIQUES SUSCEPTIBLES DE LIMITER L'EXTENSION DE LA MALADIE -

- Arrachage et incinération des arbres morts ou dépérissants ;

- Emploi de fumures équilibrées, non excessives ;

- Protection des arbres pendant la période de chute des feuilles. A défaut d'un bactéricide spécifique, on conseille l'emploi d'un produit cuprique, à la dose de 125 grs de cuivre métal par hectolitre de bouillie, susceptible de limiter sérieusement les contaminations.

On opérera selon le programme ci-après , déjà exposé dans le bulletin N° 68 du 11 octobre 1976 :

1er traitement : au début de la chute des feuilles
2è traitement : 10 à 15 jours après la première application
3è traitement : 10 à 15 jours après la deuxième application
4è traitement : fin de la chute des feuilles.

On doit opérer le plus possible par beau temps, lorsque les arbres sont secs.

Etendre cette protection aux pépinières.

Tailler les arbres le plus tard possible à la fin de l'hiver.

- Après la taille d'un verger contaminé, désinfecter le sécateur à l'alcool ou à l'eau de Javel.

- Suppression fin août, début septembre des rameaux et bouquets de mai situés dans le bas des arbres en production.

Précisons que certaines variétés de pêchers sont particulièrement sensibles au dépérissement bactérien ; Parmi celles-ci : Redwing, Arnaud 3, Cardinal, J.H. Hale, et la plupart des Merrill.

INFORMATIONS MARAICHERES

Pourriture blanche du l'Ail - Le champignon responsable de cette maladie qui se manifeste sur tous les "Allium" se maintient à l'état de repos dans le sol, et peut conserver sa vitalité pendant 5 ans ; il est donc conseillé de faire une rotation culturale longue.

La désinfection des caieux d'ail avant plantation s'effectue avec un fongicide à base de :

- quintozene 180 grs m.a. par quintal de caieux d'ail rose et 300 grs pour l'ail blanc ;

- benomyl 150 grs m.a. par quintal de caieux.

En raison du risque de phytotoxicité le quintozene est déconseillé.

Sur les semences d'oignon. Pour leur enrobage on utilisera le benomyl à raison de 15 grs m.a. par kg de semences.

La section Avertissements Agricoles et le technicien chargé des questions maraîchères

Le Chef de Circonscription,
R. GIREAU.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.